

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année 2024-2025

- *Vu l'avis favorable du conseil d'administration du lycée Antonin Carême de Savigny-le-Temple en date du 22/04/2024*
- *Vu la note de service du 24/06/2024 relative à l'élection des représentants des parents d'élèves aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,*
- *Vu l'arrêté du 02/07/2024 relatif aux conditions du vote par correspondance et par voie électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.*

A l'attention des parents d'élèves du lycée Antonin Carême

Madame, Monsieur

L'élection des représentants des parents d'élèves
au conseil d'administration du lycée Antonin Carême aura lieu durant la semaine du :

Lundi 7 octobre 2024 au vendredi 11 octobre 2024 à 16 h00

par l'intermédiaire du **vote électronique**, en exploitant la solution technique proposée par
Index Education (pronote via « MonLycee.net »).

Ces élections constituent un temps fort de la vie de l'établissement.

Chacun des deux parents est électeur, dès lorsqu'il exerce l'autorité parentale sur l'enfant scolarisé, quelle que soit sa situation matrimoniale. Chaque parent ne dispose que d'une voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits au lycée.

La liste électorale est constituée des noms des parents des enfants inscrits et admis au lycée à la date du 20/09/2024.

Les modalités de vote :

Pour pouvoir voter, chaque parent doit **se connecter à « MonLycee.net »** (<https://monlycee.net/>) en utilisant les **codes « responsables légaux »** remis aux parents ou distribués aux élèves dans la seconde quinzaine du mois de septembre 2024.

Il suffit ensuite de cliquer sur « **Pronote LPO-ANTONIN CAREME-SAVIGNY-LE-TEMPLE** »

Vous découvrirez alors, sur la page d'accueil, à droite, l'affichage du vote qui présente les bulletins électroniques de chaque liste et éventuellement les professions de foi.

Vous sélectionnez l'un des choix proposés et ensuite vous validez en cliquant sur « Votez », l'affichage du vote disparaît, vous avez alors définitivement voté.

Si vous n'avez pas de connexion internet, un ordinateur sera à votre disposition du lundi 7 au vendredi 11 octobre 2024 (16h00) au sein de l'« espace parents » situé dans le couloir de l'administration (de 9h00 à 16h00).

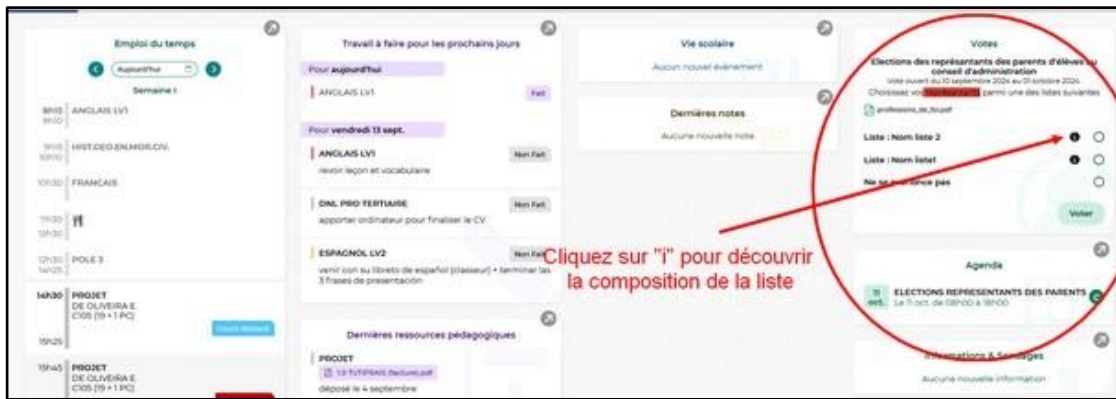
Restant à votre disposition pour tout complément d'informations, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments dévoués.

**Le proviseur,
Pascal FORTIN**

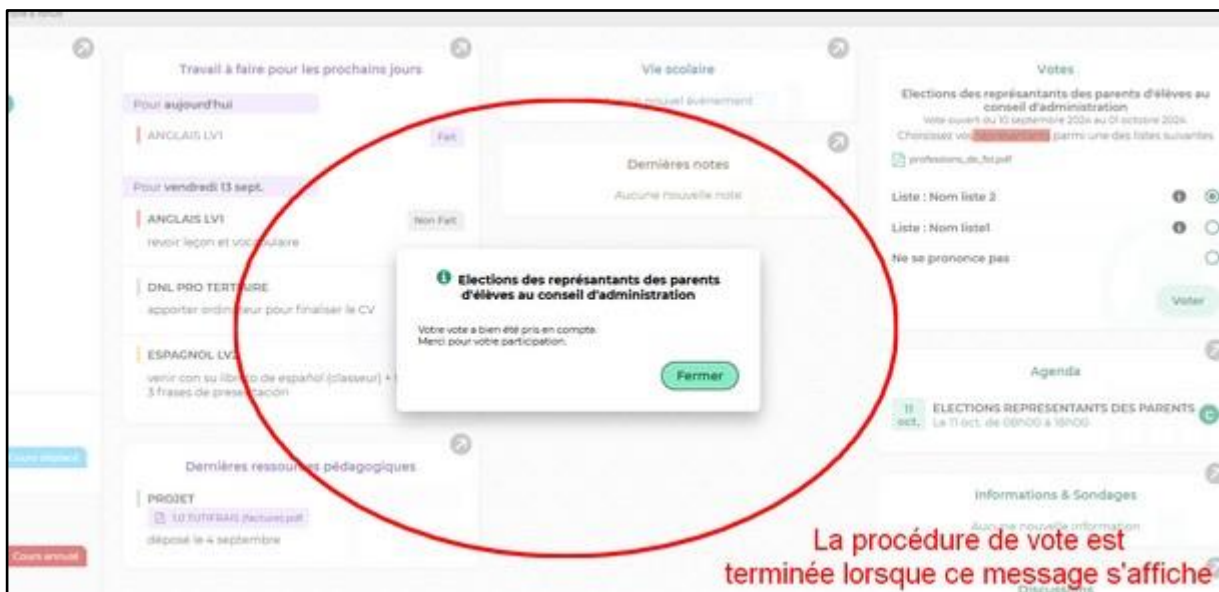
Voir les copies d'écran au verso →



1^{ère} étape



2^{ème} étape



3^{ème} étape